

Commission de quartier

3.3

Trois Cocus, Croix Daurade Borderouge, Grand Selve, Paléficat

6 juillet 2022
à 18h

Maison de quartier de Grand Selve
1 rue Flora Tristan

Élu présent :

M. Maxime BOYER, Maire du quartier 3.3 et Vice-président de Toulouse Métropole.

Services présents :

- Chef de projet Plan Arbres au sein de la Direction Environnement et Énergie (DEE, Toulouse Métropole) ;
- Directeur de la Direction Mobilités Gestion Réseaux (MGR, Toulouse Métropole) ;
- Cheffe de projet Renouvellement urbain (RU) des Trois Cocus au sein de la Direction de l'Action territoriale (DAT, Toulouse Métropole) ;
- Chef de projet Contrat de ville (CV) des Trois Cocus au sein de la Direction de l'Action territoriale (DAT, Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole) ;
- Chargé de secteur 3 (Nord) au sein de la Direction de l'Action Territoriale (DAT, Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole) ;
- Référent de quartier 3.3 au sein de la Direction de l'Action Territoriale (DAT, Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole).

Document support : diaporama de présentation.

Nota bene: ce compte-rendu ne retranscrit pas l'intégralité des débats, mais les principaux échanges d'intérêt collectif. L'ensemble du compte rendu est lié au déroulement du diaporama détaillé.

M. Maxime Boyer, Maire de quartier 3.3, souhaite la bienvenue aux participants de cette Commission de quartier. Il présente les services présents, les remercie de leur présence et annonce l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- I. Point d'étapes sur le Plan Arbres ;**
- II. Présentation du Réseaux Express Vélo (REV), notamment sur le secteur 3**
- III. Présentation du réaménagement stade Rigal et rappel du programme de renouvellement urbain des Trois Cocus ;**
- IV. Point d'étape sur la sécurisation des accès aux écoles primaire et maternelle de Borderouge.**

I. Point d'étapes sur le Plan Arbres

Cf. diaporama de présentation en annexe.

Maxime Boyer (Maire de quartier 3.3) donne la parole au Chef de projet Plan Arbres qui présente le contexte, les objectifs du projet, le point d'avancement et la poursuite de la démarche du « Plans Arbres »

- Un habitant du quartier demande comment est calculé le nombre d'arbres plantés ?

Réponse des Services : depuis 3 ans que le « Plan Arbres » existe, 20. 000 arbres ont été plantés et 1 000 arrachés. Cela ne concerne que le domaine public, dont la collectivité est gestionnaire. Sur le domaine privé, nous pouvons intervenir seulement, lorsque les arbres sont protégés. Dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme intercommunal et d'habitat (PLUi-H), un travail très fin des arbres à sauvegarder va être réalisé et les associations de quartier seront associés à ce travail.

- Un habitant du quartier demande si le Plan Arbres peut être associé au projet de Responsabilité sociale des Entreprises (RSE), notamment dans le cadre de la semaine du Développement durable ?

Réponse des Services : dans le cadre du Plan Arbres, la Collectivité met d'ores-et-déjà en place des partenariats avec les sociétés privées, qui ont fait part de leur souhait de participer à ce projet, qui s'inscrit naturellement dans leur démarche de RSE, si elles en ont un. Tous les propositions de particuliers, d'associations ainsi que des entreprises peuvent être adressées sur l'adresse mail suivante : planarbres@mairie-toulouse.fr.

- Un habitant du quartier demande :
 - Quel est le suivi des arbres plantés, notamment en terme d'entretien ?
 - Est-il possible de planter des arbres le long du périphérique ?
 - Est-il prévu une action spécifique concernant la désimperméabilisation des parkings, qu'ils soient publics ou privés ?

Réponse des Services :

- *Concernant l'entretien des arbres, la Mairie de Toulouse travaille soit en régie (par les agents de la Direction des Jardins et Espaces verts (DJEV) qui sont en charge de l'arrosage et de l'élagage des arbres et du remplacement de l'arbre, s'il n'est plus viable) soit par l'intermédiaire d'un prestataire qui a répondu à un marché public, avec un contrôle en sus des services de la ville. Dans les deux cas, un entretien plus appuyé (arrosage notamment) des arbres plantés est réalisé pendant 3 ans après la plantation, période pendant laquelle la survie des arbres est la plus difficile. Par ailleurs, certains arbres plantés, il y a quelques années, ne sont plus adaptés au changement climatique et obligent la Collectivité à revoir la palette des essences à planter.*
- *Un dialogue est en cours avec les Autoroute du Sud de la France (ASF), gestionnaire du périphérique, afin qu'il rétrocède à Toulouse Métropole, les espaces délaissés ; permettant ainsi végétaliser davantage ces espaces.*
- *Plusieurs projets de désimperméabilisation de parkings publics sont en cours sur Toulouse. Concernant les parkings privés, leur désimperméabilisation relève des propriétaires*

privés, qui ont la possibilité de participer au Plan Arbres, comme indiqué précédemment. A noter également que le PLUi-H qui a été annulé par le Tribunal administratif prévoyait un pourcentage important d'espaces de pleine terre sur tous les nouveaux projets immobiliers de Toulouse. Son annulation récente est une sorte de retour en arrière en la matière. Néanmoins, dans le cadre de l'élaboration en cours du prochain PLUi-H, cette disposition sera reprise et permettra de désimperméabiliser de nombreux espaces actuellement bitumés.

Réponse de M. BOYER (Maire de quartier 3.3) : concernant spécifiquement le quartier 3.3, une idée du Budget participatif 2020-2021 prévoit une végétalisation accrue du parking de l'impasse du cimetière de Croix Daurade. Par ailleurs, des études techniques sont en cours pour végétaliser davantage le quartier de Borderouge, que ce soit le Carré de la Maourine (de nombreuses idées du Budget participatif le proposaient aussi) ainsi que les boulevards Bourges Maunoury et Netwiller, qui doivent aussi tenir compte de la nécessité de déployer les Réseaux express vélos (REV) ainsi que les transports en commun dans le secteur (Linéo 12).

II. Présentation du Réseaux Express Vélo (REV), notamment sur le secteur 3

Cf. diaporama de présentation en annexe.

- Une habitante du quartier demande comment sécuriser, le trottoir devant la résidence « OVELIA », route d'Albi ?

Réponse de M. Maxime BOYER (Maire de quartier 3.3) et des Services : il existe en effet sur la route d'Albi, une piste cyclable et une voie verte sur le trottoir, devant cette résidence. Afin de sécuriser les circulations douces sur la route d'Albi, le projet du REV n°5, actuellement en cours d'étude et qui fera notamment l'objet d'une concertation publique à l'automne 2022, prévoit de dissocier les flux piétons et cyclistes par une petite bordure et de matérialiser un passage piéton, devant la résidence, pour traverser la route d'Albi.

- Un habitant du quartier signale qu'une voiture stationne régulièrement sur la piste cyclable, rue des Sables et demande quelle action prévoit la Collectivité en la matière ?

Réponse de M. Maxime BOYER (Maire de quartier 3.3) et des Services : cette problématique a bien été remontée par l'association 2 Pieds 2 Roues (2P2R) et pas des habitants du quartier. Afin de la résoudre, du mobilier supplémentaire doit être très prochainement positionner rue des Sables pour éviter ce stationnement anarchique. Malheureusement, en raison de la crise de la Covid-19 et de la guerre en Ukraine, des problématiques d'approvisionnement lourdes entraînent des surcoûts et des retards dans la livraison du mobilier urbain pour toute la Métropole.

- Un habitant du quartier signale la problématique de partage de l'espace public, notamment entre les piétons et cyclistes, avenue Bourges Maunoury.

Réponse de M. Maxime BOYER (Maire de quartier 3.3) : comme indiqué précédemment, cet axe routier va accueillir à la fois le un projet de végétalisation accru, le futur Linéo 12 et le REV n°5, qui permettra notamment de séparer les flux de circulation piétons et cycles.

- Une habitante du quartier demande pourquoi le quartier Grand Selve ne dispose pas de station « Vélo Toulouse » ?

Réponse de M. Maxime BOYER (Maire de quartier 3.3) et des Services : la concession publique de « Vélo Toulouse » avec la société Decaux arrive à échéance. Une nouvelle consultation publique est en cours et devrait aboutir prochainement. Dans le cahier des charges figure une augmentation très significative du nombre de stations (400 stations de vélos contre 283 actuellement) ainsi que le déploiement de stations sur des quartiers qui en sont dépourvus. Le quartier Grand Selve a donc été identifié pour en accueillir. Dans le nouveau contrat de concession, il est enfin une nouvelle offre de vélos puisque les stations seront équipées de 50 % de vélo mécanique et 50 % de vélo électrique.

- Un habitant du quartier si la Collectivité prévoit d'autoriser une solution de trottinettes électriques en libre service ?

Réponse de M. Maxime BOYER (Maire de quartier 3.3) et des Services : concernant la ville de Toulouse, la position du Maire-Président est très claire : il ne souhaite pas autoriser ce type de service de trottinettes électriques car les retours d'expérience dans différentes grandes métropoles françaises et européennes – dont Paris – démontrent une incivilité importante de leurs usagers, qui circulent notamment sur les trottoirs et renversent régulièrement des piétons et créent des accidents de la route. Néanmoins, il est tout à fait autorisé de circuler avec sa trottinette électrique, à partir du moment où celles-ci ne sont pas débridées et qu'elles circulent sur les pistes cyclables ou sur la route et non pas sur les trottoirs. A l'automne, il y aura la création d'un « Code de la rue ». Sa vocation sera pédagogique et rappeler ainsi, à tous, les règles en vigueur du partage de l'espace public, entre les différents usagers : piétons, cyclistes, usagers de trottinettes, cyclomotoristes, automobilistes, etc.

- Un habitant du quartier demande si l'implantation des futures stations de vélos en libre service, sera concerté ?

Réponse de M. Maxime BOYER (Maire de quartier 3.3) : naturellement, les habitants peuvent d'ores-et-déjà faire part de leurs suggestions sur la boîte mail suivante (maxime.boyer@mairie-toulouse.fr). Attention, toutes les demandes ne pourront pas nécessairement être satisfaites car il est nécessaire de tenir compte également des contraintes techniques, liés à ces installations, que ce soit en terme de sécurité, de l'objectif aussi de végétalisation de l'espace public et des besoins de stationnement public des riverains.

III. Présentation du réaménagement stade Rigal et rappel du Programme de Renouveau urbain des Trois-Cocus

Cf. diaporama de présentation en annexe.

- Un habitant du quartier demande s'il est possible d'avoir plus de parking vélo, dans le groupe scolaire Ernest Renan ?

Réponse de M. Maxime BOYER (Maire de quartier 3.3) : les demandes concernant des aménagement à l'intérieur d'un groupe scolaire (école élémentaire ou maternelle), doivent être

faites par l'intermédiaire du conseil d'école. En effet, lors de ces réunions trimestrielles, les différentes demandes sont transmises à la Direction de l'Éducation en charge du suivi des requêtes. Néanmoins, il demande aux services présents de la transmettre à la Direction de l'Éducation.

- Un habitant du quartier des Trois Cocus précise, que sur l'enceinte du stade Rigal, un agent de sécurité surveille le complexe sportif et que cela évite les intrusions et les dégradations.

Réponse de M. Maxime BOYER (Maire de quartier 3.3) : indique que la situation du quartier s'améliore très progressivement grâce aux efforts très importants de la Collectivité, notamment en matière de sécurité, avec la conclusion en 2020 d'un Contrat de sécurité intégré entre l'État et la Mairie de Toulouse, prévoyant l'augmentation des forces de police nationale et municipale présente sur les Trois Cocus. Mais aussi grâce aux investissements très significatifs réalisés dans le cadre du Renouveau urbain visant à créer des espaces de convivialité apaisés pour améliorer le cadre de vie des habitants. Enfin, concernant la partie éducative et préventive, le quartier des Trois-Cocus (avec Borderouge Nord) a été labellisé « Cité Éducative » qui s'accompagne de moyens supplémentaires, pour le soutien scolaire par exemple. Le réaménagement du stade Rigal va dans ce sens et c'est un projet important pour le quartier, avec un budget de plus de 7 millions d'euros.

IV. Point d'étape sur la sécurisation des accès aux écoles primaire et maternelle de Borderouge

Cf. diaporama de présentation en annexe.

- Une habitante du quartier signale que le parking, occupé par des agents de la Mairie, situé à l'angle du Boulevard Netwiller et de la rue Antoine Pastré, est souvent vide et sous utilisé. Elle regrette aussi le trop grand nombre de permis de construire délivrés sur Borderouge.

Réponse de M. Maxime BOYER (Maire de quartier 3.3) : indique que cette affirmation est vraie mais uniquement le soir car la journée ce parking est très utilisé par le personnel de la Maison Municipale des Familles (MMF), qui rentrent le soir après le travail. Une nouvelle configuration de ce parking est actuellement à l'étude (cf. document de présentation). Dans le cadre du projet de sécurisation des accès aux écoles de Borderouge, une solution a été présentée et acceptée par des riverains, qui fera l'objet d'une concertation élargie par le biais d'une enquête publique. Elle fera aussi l'objet d'une présentation à l'automne 2022 aux responsables des écoles et des représentants des parents d'écoles. A l'échelle de Toulouse, la municipalité souhaite développer les « rues école » afin d'apaiser les déplacements aux abords des groupes scolaires. Concernant les permis de construire en cours, ils ont été délivrés, depuis plusieurs années. Actuellement, les permis de construire qui me sont présentés, sont bloqués, tant que nous n'aurons pas de nouvelle école sur le secteur.

- Un habitant du quartier regrette le nombre important de « voitures ventouses » sur le quartier Grand Selve, notamment à proximité du groupe scolaire de Grand Selve.

Réponse de M. Maxime BOYER (Maire de quartier 3.3) : indique que la Collectivité porte depuis le début du mandat un projet d'extension de la fourrière municipale dans le quartier de Saint-Simon afin de faire face aux besoins grandissants en la matière. Malheureusement, la concertation sur

ce projet d'extension est actuellement bloquée en raison de l'hostilité des riverains et associations du quartier Saint-Simon. Un arbitrage politique est en cours sur le sujet et fera prochainement l'objet d'une communication.

- Un habitant du quartier Paléficat demande s'il est prévu d'accompagner la création du collège de Paléficat par de nouveaux accès piétons et cycles sécurisés.

Réponse de M. Maxime BOYER (Maire de quartier 3.3) : indique qu'il s'agit d'une priorité du mandat et qu'il a demandé à cet effet aux services techniques de la Métropole (Pôle territorial Nord) d'étudier au plus vite un aménagement piétons-cycles, en lien avec le futur aménageur (Oppidéa) de la ZAC de Paléficat, sur la partie du chemin de Virebent qui, aujourd'hui, est dépourvu de trottoir. Côté ville de Launaguet, des travaux sont en cours. Côté ville de Toulouse, 2 possibilités sont actuellement à l'étude :

- *soit du côté pair, après négociation, on buse le fossé, qui appartient pour moitié à des propriétaires privés et pour l'autre moitié à la Collectivité.*
- *Soit côté impair, on enterre les réseaux avant de créer une voie verte.*

Concernant l'accès au collège de Launaguet, depuis le quartier Grand Selve, il faut acquérir un bout de parcelle privée, sur Launaguet, pour pouvoir réaliser cette voie verte. Le projet est toujours en cours d'étude.

- Une habitante du quartier indique que le quartier Grand Selve est victime de nombreux cambriolages, surtout l'été, et que le dispositif « Voisins vigilants », pourrait être déployé sur ce secteur.

Réponse de M. Maxime BOYER (Maire de quartier 3.3) : indique que ce dispositif existe déjà sur le quartier Grand Selve et demande aux services présents de lui transmettre les coordonnées et informations nécessaires pour son inscription. Si l'habitante le souhaite, elle peut aussi venir le rencontrer lors de l'une de ses permanences de quartier. En tout état de cause, il évoquera ce sujet avec la Police Nationale et la Police Municipale, lors de sa prochaine rencontre avec ceux-ci, notamment à l'occasion d'un GPO (groupement partenarial opérationnel) qui permet de partager un maximum d'informations de ce type entre les différentes polices. Néanmoins, il insiste sur la nécessité pour les particuliers victimes de ce type de cambriolages de porter plainte, à chaque tentative d'intrusion.

- Un habitant du quartier Grand Selve indique qu'il fait parti de ce dispositif dans le quartier et regrette le manque d'échanges et d'informations entre les habitants quand un événement survient.
- Un habitant du quartier de Croix-Daurade demande si la rénovation de la Maison des jeunes et de la culture (MJC) de Croix Daurade est toujours d'actualité.

Réponse de M. Maxime BOYER (Maire de quartier 3.3) : indique que le projet de rénovation de la MJC de Croix-Daurade est un engagement de campagne de l'actuelle majorité municipale et est bien toujours d'actualité. Néanmoins, en raison de l'inflation du coût des matières premières (à cause de la crise Covid-19 et de la guerre en Ukraine), de nouvelles normes environnementales applicables et de l'état plus dégradé que prévu de la toiture, ont fortement impacté à la hausse le coût du projet. Un arbitrage politique sur le financement du projet est en cours et fera l'objet très prochainement d'une présentation aux membres de la MJC de Croix-Daurade et les associations de quartier de Croix-Daurade. Dans tous les cas de figure, sa volonté ainsi que celle de sa

collègue, Mme Valérie JACQUET-VIOLLEAU, Adjointe au Maire en charge de l'Animation socioculturelle, est de démarrer au plus tôt les travaux de rénovation mais ceux-ci pourraient être phasés dans le temps.

M. Maxime BOYER (Maire de quartier 3.3) remercie l'ensemble des participants et les services pour leur présence et clôture la séance.